## RECHERCHER sur...

Comme les pendus ou les bourreaux, les bagnards font partie de ces ancêtres mythiques, difficiles à cerner. Qui sont-ils vraiment? Comment retrouver leur trace? Retrouvez de nombreux indices sur Internet.

# Unbagnard



#### Les bagnes d'outre-mer

>> Les Archives nationales d'outremer (ANOM) conservent les documents des bagnes situés en Guyane (1852-1867 et 1887-1953), en Nouvelle-Calédonie (1864-1897) ainsi que ceux de Poulo-Condor, Obock ou du Gabon. En tout, plus de 100 000 condamnés. Ce service a récemment publié l'instrument de recherche du fonds de l'administration pénitentiaire coloniale et la base de données nominative donnant accès aux dossiers individuels des condamnés écroués avant 1891.

culture.gouv.fr/bagnards\_dossiers\_ individuels

Pour les autres dossiers, vous avez la possibilité d'envoyer un e-mail aux ANOM afin de savoir si ce service dispose d'un dossier. Ces documents sont d'une grande richesse : état civil, description, profession, état de santé, caractère, raison de la condamnation, date du transport , nom du bateau, motif de la déportation, date et lieu du jugement , parcours après la condamnation... Des dossiers complémentaires détaillent même l'évolution de la vie du prisonnier, travail, prison, petits vols, courriers de famille, demandes diverses, etc. Pour vous aider , une présentation détaillée de la série H des

Archives nationales d'outre-mer a été éditée (historique des versements, description et lacunes...). Un descriptif à retrouver sur Criminocorpus: http://criminocorpus.revues.org/144 GeneaNet vous propose de consulter un exemple du registre des bagnards (1749-1751) dans ses actes en ligne: http://doc. geneanet.org/registres/zoom.php?idcollection=146&r=1&Larg =1280&Haut=768 **■** 



Bagnards au XIXº siècle.

est le 1er août 1953 que les derniers témoins, bagnards ou surveillants, rentraient en France sur le « San Matteo », en mettant fin à un siècle de « quillotine sèche », nom qui fut donné à la déportation en Guyane. Et même si notre mémoire récente, avec Dreyfus et Seznec, se souvient surtout de ces bagnes d'outre-mer, il faut savoir que c'est en France, dans les arsenaux, que des milliers de bagnards illustres ou anonymes ont été condamnés aux travaux forcés.

#### LA FIN **DES GALÈRES**

En 1748. Louis XV décrète la suppression du corps des galères et le rattachement de celles-ci à la Marine royale. Dès lors, les forçats ne feront plus office de rameurs mais seront désormais employés à des travaux de force, de terrassement et de construction. d'abord à Toulon (1748), à Brest (1749) et à Rochefort-sur-Mer (1767), puis à Lorient (1796),

Nice (1798) ou Le Havre (1798). Une histoire relatée sur le site Arsenaux: http://www.

arsenaux.fr/page.php?id=9 Les évènements de 1848

inciteront Louis Napoléon à mettre en place les bagnes coloniaux et les premières déportations de prisonniers politiques vers l'Algérie ou Cayenne. La Guyane deviendra ainsi terre de déportations sous tous les régimes. Franck Sénateur, président d'une association dédiée à l'histoire pénitentiaire, Fatalitas, y consacre un site:

http://www.bagne-guyane.

Quant à la revue Criminocorpus, spécialisée dans les articles sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines, elle propose une rubrique consacrée aux bagnes coloniaux:

http://criminocorpus.revues. org/167

### **PORTRAITS DE BAGNARDS**

L'image de bagnards assassins et tortionnaires est largement exagérée car la majorité des condamnés sont en fait des

petits voleurs sans grande envergure. Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, les larcins se payaient au prix fort et la sanction, souvent disproportionnée, conduisait très couramment au bagne, en rendant hypothétique la suite de la vie de leurs auteurs. Ce fut le cas par exemple pour Yves Sparfel, condamné à 12 ans de fers au bagne de Brest, pour vol de grain en complicité; son descendant, Bernard Sparfel, lui consacre un article :

http://epervier.pagespersoorange.fr/Aieux/Bagnard/ ancetre.htm

Retrouvez aussi sur Internet un portrait de Sébastien Paturel. marqué au fer rouge des lettres GAL pour faux-saunage avant d'être incarcéré : http://davyec. free.fr/sebastien.htm

Découvrez ici les documents du procès ainsi qu'une description précise de la vie au bagne.

Jean-Marie Tassel, pour sa part, sera condamné à 10 ans de travaux forcés pour le vol de blé noir dans une maison à four. Envoyé au bagne de Brest, il embarquera pour la Guyane où il décédera 4 ans plus tard. Outre les détails de cette histoire, retrouvez toutes les sources qui ont permis à Yann Guillerm de retracer la vie de cet ancêtre : http:// yannguillerm.free.fr/bagne. htm

Enfin, Ferdinand-Napoléon Tronet connaîtra le bagne de Nouvelle-Calédonie. Découvrez sur Hugo Blog tous les documents de sa courte mais néanmoins « animée » existence



http://www.galfor.fr/liste.php

Chaque port conserve les

matricules du bagne dont il

Lorient qui a vu disparaître

ce fonds pendant la Seconde

l'identité de chaque bagnard,

ces documents précisent le

**BASES** 

**DE DONNÉES** 

Guerre mondiale. Outre des

renseignements relatifs à

était le siège, à l'exception de

(condamnation, publication, cartes postales, extrait d'état civil...) ainsi qu'une rapide étude de l'histoire du bagne et des conditions de détention des forcats (PDF):

http://blog.ugues.fr/index. php/2005/09/25/125ferdinand-napoleon-tronetun-ancetre-au-bagne

#### **DU JUCE AU BACNE**

Les archives judiciaires contiennent de précieux renseignements qui permettent souvent de reconstituer toute l'histoire d'un condamné entre son procès et sa libération (ou sa mort), en établissant une chronologie très précise. Ces documents sont souvent disponibles aux Archives départementales. Si votre ancêtre a été condamné aux travaux forcés et envoyé au bagne, consultez les registres matricules (listes des bagnards), conservés aux archives de la Marine : http:// www.servicehistorique.sga. defense.gouv.fr/Galeriens-etbagnards.html

RFG

motif de la condamnation, le nom de la juridiction devant laquelle l'affaire a été jugée, la durée de la peine et le sort final du prisonnier (transfert vers un autre bagne, mort en détention, évasion, libération).

Moins exhaustives que les archives. les bases de données constituent néanmoins des sources à ne pas négliger. Le Centre généalogique Midi-Provence propose ainsi un extrait des registres matricules des bagnes de Toulon (1790-1873) pour la grande majorité, mais aussi de Brest (1829-1855), Nice (1809-1836) et Villefranche (1830-1841): http://www.cqmp-provence. org/bagnards.html

Vous trouverez donc à cette adresse les bagnards nés en Provence ainsi que ceux qui y étaient domiciliés.

La base Horsec du Centre généalogique du Finistère permet de rechercher des personnages hors état civil dont près de 40 000 bagnards : http://recif.cgf.asso.fr/cgf.php Cette base est également accessible sur Geneabank à toutes les personnes membres d'un cercle participant au projet: http://bibgen.org/ rech7-fr.html

#### LISTES **ET ENTRAIDE**

Certaines listes généalogiques ont été constituées pour recenser les bagnards de telle ou telle région, à l'image de la liste du Centre d'études généalogiques Rhône-Alpes (CEGRA) pour les bagnards de Lyon (1792-1873): http:// cegra.pagesperso-orange.fr/ bases/3bagnards.htm ou encore cette liste regroupant plus de 11 000 noms de bagnards originaires du nordouest de la France et couvrant 14 départements : http://www.galfor.fr/liste.php

Dans le même esprit, Guy Marchal a entrepris la mise en ligne d'une liste de transportés en Guyane avec à ce jour plus de 2 000 bagnards recensés du XIX<sup>e</sup> siècle mais aussi du XX<sup>e</sup>: http://gmarchal.free.fr/Le Bagne de Guyane/Histoire du Bagne de Guyane.htm Outre cette liste, le site vaut le détour afin de découvrir les camps de Guyane, les photos, les témoignages, etc.

Enfin, la liste de discussion du groupe GeneaMarine vous propose d'échanger des informations pour retrouver un ancêtre bagnard ou galérien : http://fr.groups.yahoo.com/ group/GeneaMarine

William Gassien

Retrouvez l'ensemble de ces adresses dans le club RFG (réservé aux abonnés). Plus la peine de saisir ces url à rallonge ; un simple clic vous dirige directement sur le site concerné. www.rfgenealogie.com